Nom A \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Prénom

Corps

Fonction

Ecole de rattachement

Adresse postale

Courriel professionnel

N° téléphone

**A** **Monsieur l’Inspecteur Académique, Directeur Académique**

**des Services de l’Education Nationale**

**Objet : demande d’annulation d’une décision de mouvement intra départemental - recours administratif préalable**

Monsieur,

Professeur des écoles, j’ai participé au mouvement intra départemental. À l’issue de cette phase, ……(nommez le poste).

Compte tenu des modalités de recours des personnels enseignants du premier degré, aujourd’hui, je sollicite de votre haute bienveillance une annulation de la décision de mouvement qui me concerne et demande une révision d’affectation à l’année sur un poste … (définissez le type et/ou la géographie du poste qui pourrait vous être plus favorable), **au titre de l’article 60 de la loi du 11 janvier 1984\*.**

\*Cette dernière précision est utile uniquement si vous êtes muté à titre provisoire lors de la phase d’extension en ayant une situation familiale, une situation de handicap, une mesure de carte scolaire, une affectation en Rep/Rep+.

Je demande à être assister par un représentant du personnel du SE-Unsa 64.

Rédigez ensuite un paragraphe sur la ou les raisons qui motivent votre demande d’annulation de la décision de mouvement (pensez à vous faire aider par les militants du SE-Unsa) :

* Erreur de barème
* Situation personnelle difficile
* Etc.

Les exemples ci-dessus ne sont ni exhaustifs ni exclusifs les uns des autres, bien au contraire.

Dans l’attente de votre réponse à ma requête, je reste disponible pour tout complément d’informations et je vous prie d’agréer, Monsieur/ Madame l’IA-Dasen, l’expression de mes salutations respectueuses.

Signature

**Pièces jointes**

 le mandatement du SE-Unsa

Votre demande doit être adressée, de préférence par Lettre Recommandée avec Accusé-Réception, à la Direction Académique des Services de l’Education Nationale de votre département.

Une copie de ce courrier doit être envoyée à votre IEN actuel et/ou à l’IEN de la circonscription de votre affectation pour la rentrée 2020.